



R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2025-01-15 Date de révision: 2025-01-15 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : R1234yf w/Safe Seal 8oz
Code du produit : BLA600yfACN, BLA601yfCN

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produits automobiles

1.3. Fournisseur

Fabricant
AC Avalanche LLC
809 110th Street
Arlington, Texas, 76011
USA
T 737-377-0194

Distributeur
Princess Auto
475 Panet Road
Winnipeg, MB R2C 2Z1
Canada
Tel: (204) 667-4630

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Gaz inflammables, Catégorie 1	H220	Gaz extrêmement inflammable
Gaz sous pression: Gaz liquéfié	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Asphyxiant simple		Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H220 - Gaz extrêmement inflammable
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Une mauvaise utilisation ou une inhalation intentionnelle peut entraîner la mort sans symptômes précurseurs, en raison d'effets cardiaques. L'évaporation rapide du produit peut causer des engelures. Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène	2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ene / 2,3,3,3-Tétrafluoro-1-propene / HFO-1234yf / 2,3,3,3-Tétrafluoropropene / Refrigerant hydrofluoroolefin HFO-1234yf / 1234yf / HFC-1234yf	n° CAS: 754-12-1	80 - 100
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	n° CAS: 128-37-0	1 – 5

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucune en utilisation normale. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
------------------------------------	---------------------------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Gaz extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	: Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- : Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène
- : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement
- : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques
- : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage
- : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger les contenants de tout dommage physique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Butylated hydroxytoluene
ACGIH OEL TWA	2 mg/m³ (inhalable fraction and vapor)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2024

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés
- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement
- : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Gaz comprimé liquéfié.
Couleur	: Incolore Limpide
Odeur	: Léger éther
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -152,2 °C (-242 °F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -29 °C (-20 °F)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 405 °C (761 °F)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Gaz extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: 5800 hPa (68 °F / 20 °C)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 4 (Air = 1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,0048 g/cm³ (68 °F / 20 °C)
Solubilité	: Eau: 0,1982 g/l (75 °F / 24 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: 2 (77 °F / 25 °C)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (754-12-1)	
Point d'ébullition	-29 °C Atm. press.: 760 mm Hg Decomposition: 'no'
Pression de la vapeur	≈ 580 kPa Temp.: 20 °C

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
Point d'ébullition	265 °C
Point d'éclair	127 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	470 °C (dust cloud)
Pression de la vapeur	0,011 hPa Temp.: 20 °C

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'ignition	: 5 - 10 J
Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Matières incompatibles	: Acides. Bases. Agent oxydant. Oxygène. Peroxydes. Métaux en poudre.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (754-12-1)	
CL50 inhalation rat	> 405800 ppm/4h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 2930 mg/kg (Source: EPA_HPVS)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucune en utilisation normale. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

R1234yf w/Safe Seal 8oz	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (77 °F / 25 °C)
2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (754-12-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 197 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CL50 - Poisson [2]	33 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	65 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	> 2,5 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	2,7 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	15,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 15,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
CL50 - Poisson [1]	> 0,57 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,48 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0,4 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	> 0,42 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	0,053 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '42 d'
NOEC (chronique)	0,023 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

R1234yf w/Safe Seal 8oz	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (754-12-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

R1234yf w/Safe Seal 8oz	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (77 °F / 25 °C)
2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (754-12-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (at 25 °C (at pH 7)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	
FBC - Poissons [1]	230 – 2500
Coefficient de partage n-octanol/eau	5,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN3161

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TMD) : GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TMD

N° ONU (TDG) : UN3161
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).
(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.;
b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.;
c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.;
d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.;
e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Indice PIU : 3000
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 0.125 L
Quantités exemptées (TDG) : E0
Passenger Carrying Vessel Index : Forbidden
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : Interdit
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 115

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

R1234yf w/Safe Seal 8oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01-15-2025
Date de révision : 01-15-2025

Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.